

Décision du Maire

N° 2025-182

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Réhabilitation et extension de l'école maternelle de la Combe aux Biches – lot n° 2 : avenant n° 3 – lots n° 13 et 14 : avenant n° 2

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la décision n° 2024-006 du 17 janvier 2024 attribuant les marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle de la Combe aux Biches :
 - Lot n° 2 : VRD - Aménagements extérieurs avec l'entreprise SURLEAU BTP (70400 SAULNOT), pour un montant de 78 345,15 € HT ;
 - Lot n° 13 : Electricité avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 59 185,00 € HT ;
 - Lot n° 14 : Chauffage ventilation sanitaire avec l'entreprise G2T (25200 BETHONCOURT), pour un montant de 216 840,51 € HT ;
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier en plus-value ;
- Conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer les avenants n° 2 relatifs aux différents marchés pour un montant de :
 - Lot n° 13 : Electricité avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 1 893,19 € HT ;
 - Lot n° 14 : Chauffage ventilation sanitaire avec l'entreprise G2T (25200 BETHONCOURT), pour un montant de 2 038,09 € HT ;

N° 2025-182 (suite)

- De signer l'avenant n° 3 relatif au lot n° 2 : VRD - Aménagements extérieurs avec l'entreprise **SURLEAU BTP (70400 SAULNOT)**, pour un montant de **-4 473,25 € HT** ;

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mardi 16 Septembre 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 17/09/2025

Affichée le : 17/09/2025